

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 01/18 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 MARS 2018

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 12 Mars 2018 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes BOURREAU Isabel, Adjointe, Mmes CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, Mrs CRESSON Réjean et LIENART Pierre.

Absents excusés : Mme MAFFLARD Michelle représentée par Mr CLEMENT Jean-Pierre
 Mme AMBROZY Brigitte représentée par Mme BOURREAU Isabel
 Mr CANIPELLE Williams représenté par Mme LAURENT Sandrine
 Mr DROLLER Yves représenté par Mme CADET Danielle
 Mr PILLON Jean-François

Absents : Mme SILVERIO Christine et Mr CATINAT Franck

Secrétaire de séance : Mme GAUDEFROY Laure

Monsieur le Maire remercie Yves et François TOURNADRE, employés communaux pour leur disponibilité, leur professionnalisme lors des épisodes météorologiques de janvier et février. Leur présence sur le terrain, les services rendus ont été appréciés par les riverains de la route de Courcelles et de Sainte-Aulde lors des inondations.

Approbation du compte-rendu du 20 Décembre 2017.

Désignation des représentants appelés à siéger au sein de la CLECT

Délibération 01/18 :

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n° 91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1er avril 2018.

Vu l'article 1609 noniè C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du 11 janvier 2018 de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie portant création et composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges CLECT ;

Considérant que le nombre de représentant par commune a été fixé à **1 titulaire et 1 suppléant**

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein de la CLECT

Après examen et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne pour siéger au sein de la CLECT :

Mme MAFFLARD Michelle : Titulaire Mme BOURREAU Isabel : Suppléante

Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Coulommiers

Délibération 02/18 :

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n° 91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1er avril 2018.

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie n° 2018-021 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération

Vu les statuts annexés à l'arrêté préfectoral et notamment l'article 5-2 comme suit :

"5.2. Compétences optionnelles

- 5.2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- 5.2.2 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- 5.2.3 Action sociale d'intérêt communautaire
- 5.2.4 Eau »

Considérant la nécessité de finaliser les études de gouvernance et les diagnostics de l'exercice de la compétence EAU sur l'ensemble des territoires,

Considérant la possibilité de modifier les statuts pour basculer la compétence Eau en compétence facultative,

PROPOSE de modifier les statuts à l'article 5.2 en supprimant la compétence EAU et en rajoutant aux compétences facultatives un article 5.3.16 EAU,

Sur l'ancien territoire de la C.C.P.F (Basseville, Bussières, Chamigny, Changis sur Marne, Citry, La Ferté sous Jouarre, Jouarre, Luzancy, Méry sur Marne, Nanteuil sur Marne, Pierre-Levée, Reuil en Brie, Saâcy sur Marne, Sainte Aulde, Saint Jean les deux Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts, Signy Signets et Ussy sur Marne) : exercice de la compétence EAU

Après examen et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts annexés.

Demande de subvention "Amendes de police"

Délibération 03/18 :

Le Maire présente le devis de sécurisation route Jean de la Fontaine au niveau de la Place du Calvaire et propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de création de coussins berlinois à l'arrêt de bus « Calvaire » pour un montant prévisionnel de **5 081,50 € H.T.**

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

AUTORISE le Maire à signer tous documents et pièces nécessaires se rapportant à ce sujet.

AFFAIRES DIVERSES

Jardin : Mr CLEMENT fait part de la demande de Mr BISPO DE MATOS de louer le jardin communal comme l'année passée. Le conseil, à l'unanimité accepte aux mêmes conditions que l'année 2017, à savoir : location annuelle de 50 € et remboursement de l'abonnement du compteur et de la consommation eau.

Vente Bâtiment communal « Les Glycines » 9 route Jean de la Fontaine : Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu des agents immobiliers établi par Mr DROLLER. Il apparaît que le coût des travaux arrête les éventuels acquéreurs. Une agence va demander des devis pour le remplacement des menuiseries.

Travaux Route Jean de la Fontaine : La Route Départementale est totalement fermée, une déviation a été mise en place pour contourner Méry sur Marne par l'intermédiaire du pont de Nanteuil sur Marne, Bussières, La Ferté sous Jouarre. Beaucoup d'automobilistes empruntent la rue du Bac, les accotements se sont dégradés dès le début du chantier du fait de l'intensification du trafic. L'entreprise et les employés communaux tentent de pallier à la dégradation des accotements. Une circulation alternée par feux tricolores a également été mise en place au bas de la Grande Rue pour sécuriser le cheminement des enfants se rendant à l'école.

Les conditions de réalisation des travaux sont rendues difficiles par la structure du sol et les conditions météorologiques, les travaux seront donc prolonger de 3 semaines.

Bornes à verres : Celles-ci ont été déplacées vers l'abri de bus Chemin des Sables.

Charges des loyers : Les charges sont désormais actualisées annuellement, ce qui entraîne une augmentation substantielle pour les locataires des divers appartements.

P.L.U : L'enquête publique a débuté le 1er Mars et se terminera le 30 Mars. Mr CHAFFARD, commissaire enquêteur effectuera 4 permanences à Méry sur Marne et une à Coulommiers.

Pâques : La chasse aux œufs le dimanche 1er avril (de 10 H 30 à 11 H 30) aura lieu cette année Place Chemin des Sables pour des raisons de sécurité liées aux travaux route Jean de la Fontaine.

Le Maire remercie Mr Patrick FORTIER, Maire de Luzancy pour la mise à disposition d'une salle au club de l'informatique pendant la durée des travaux route Jean de la Fontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.

La secrétaire de séance
L. GAUDEFROY